



Rapports semestriels

Octobre 2020

OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES AUX PARTICULIERS DANS LES DOM ET LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Synthèse

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et les collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro, conformément à l'article L. 711-5 du Code monétaire et financier. La collecte et le traitement des données couvrent les 36 établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le suivi porte sur les services les plus couramment utilisés par la clientèle (dits « extrait standard des tarifs ») et 3 tarifs règlementés en vigueur au 1^{er} octobre 2020. Depuis l'Observatoire d'avril 2020, les libellés des tarifs de l'extrait standard ont évolué pour tenir compte de la création d'une terminologie normalisée arrêtée au niveau de l'Union européenne¹.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DCOM de la zone euro avec ceux de l'hexagone, cet Observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour l'Hexagone, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2020, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 109 établissements de crédit hexagonaux représentant 98,8 % des parts de marché des comptes de particuliers.

Les principaux résultats de l'observatoire d'octobre sont les suivants :

- **6 tarifs moyens de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux dans les DCOM de la zone euro aux moyennes hexagonales.**
- **L'essentiel des tarifs moyens relevés est stable par rapport au précédent Observatoire (avril 2020).** 2 tarifs moyens de l'extrait standard connaissent de légères hausses en valeur.
- **Hors extrait standard, les frais de rejet des chèques inférieurs et supérieurs à 50,00 euros diminuent** par rapport à l'observatoire d'avril 2020. Ils s'établissent nettement en dessous du tarif maximum imposé par la loi (respectivement 30,00 euros et 50,00 euros), à 28,52 euros et 46,59 euros.

¹ Le décret n° 2018-774 du 5 septembre 2018 vise à améliorer la comparabilité des frais appliqués par les établissements de crédit et de paiement dans toute l'Union européenne (UE) par la création d'un « document d'information tarifaire (DIT) ». La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à (ou aux) offre(s) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement.

Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} octobre 2020

en euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	22,96	18,06	23,26	15,94	20,72	22,04	19,61	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,10	0,23	0,49	0,00	0,00	0,00	0,15	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,73	1,11	1,01	1,40	1,07	2,15	1,36	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,39	0,28	0,33	0,27	0,31	SO	0,31	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	44,48	44,33	45,14	43,38	43,31	42,78	44,10	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	43,47	42,28	42,34	41,46	41,56	42,78	42,20	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,28	30,67	31,88	31,96	31,01	35,95	31,90	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	0,92	0,92	0,96	0,94	0,95	1,00	0,94	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,85	3,70	3,85	3,65	3,64	3,64	3,74	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,60	7,14	7,41	7,57	7,66	8,00	7,51	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,47	25,93	25,46	23,30	23,80	18,30	24,48	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	27,90	28,96	27,90	29,01	29,41	30,00	28,52	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	46,83	46,75	47,06	46,03	47,81	50,00	46,59	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

***Méthodologie :** la collecte des tarifs est effectuée toutes taxes comprises (TTC) par la société Sémaphore Conseil. Les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie calculées par l'IEDOM. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne DCOM zone euro tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).*

En 2020, le paysage bancaire a évolué dans les DCOM de la zone euro. La Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA) a été cédée au Groupe Promontoria MMB. Au sein de ce groupe, la banque My Money Bank a repris les activités de la SGBA. Cet établissement est déjà implanté dans les DCOM de la zone euro au travers de ses sociétés de financement en Guadeloupe, Guyane, Martinique (Somafi-Soguafi) et à La Réunion (Sorefi). La SGBA est désormais devenue la Banque des Caraïbes (BDC).

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) a intégré depuis le 1^{er} janvier 2020 la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et opère désormais sous l'appellation « Crédit Mutuel Alliance Fédérale ».

***Nota bene :** ❶ La structure des places bancaires, avec le poids parfois important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ L'Observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ❸ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.*

GADELOUPE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2020

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	CRCAMG	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	BDC	LA BANQUE POSTALE	LCL	Guadeloupe	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an)	24,00	24,00	36,00	30,00	24,00	38,40	13,20	24,00	22,96	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	2,00	2,30	1,00	1,70	50	1,43	1,73	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,55	50	0,30	0,50	0,20	0,50	0,23	50	0,39	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,00	42,00	44,50	45,00	46,20	45,00	43,00	47,00	44,48	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,00	42,00	44,50	45,00	37,00	40,00	41,00	47,00	43,47	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,00	37,00	30,00	32,00	28,00	32,00	29,50	32,50	32,28	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	0,90	1,00	0,00	0,85	1,37	0,92	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,70	5,05	4,00	4,08	4,20	3,60	4,90	3,85	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	6,90	8,00	7,60	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	24,00	26,00	29,95	24,00	35,40	25,47	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	22,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	27,90	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	42,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	46,83	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

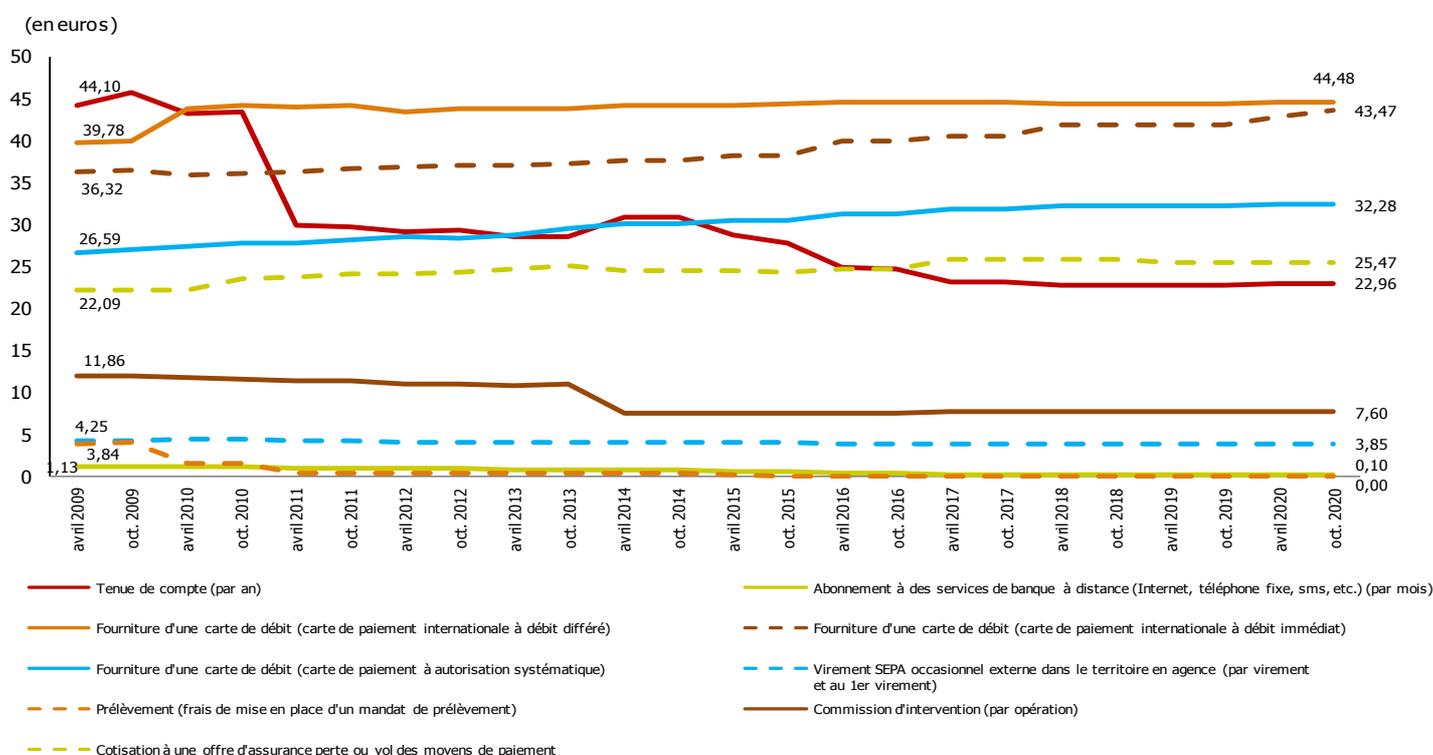
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

50 : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2020 en Guadeloupe



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

GUYANE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2020

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES-GUYANE	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Guyane	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD									
Tenue de compte (par an)	24,00	24,00	33,16	24,00	30,00	13,20	24,00	18,06	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,23	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	1,84	1,00	0,00	50	1,43	1,11	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,55	50	0,28	0,20	0,30	0,21	50	0,28	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,00	42,00	44,50	46,20	47,00	43,00	47,00	44,33	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,00	42,00	44,50	37,00	43,00	41,00	47,00	42,28	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,00	37,00	30,00	28,00	31,82	29,50	32,50	30,67	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1er retrait payant)	1,00	1,00	0,92	1,00	1,00	0,85	1,37	0,92	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	3,32	3,70	4,65	4,08	4,00	3,60	4,90	3,70	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	7,37	6,00	8,00	6,90	8,00	7,14	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	29,49	26,00	24,00	24,00	35,40	25,93	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	27,65	30,00	30,00	28,50	30,00	28,96	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	46,08	50,00	50,00	45,00	50,00	46,75	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	18,43	20,00	20,00	20,00	20,00	19,92	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

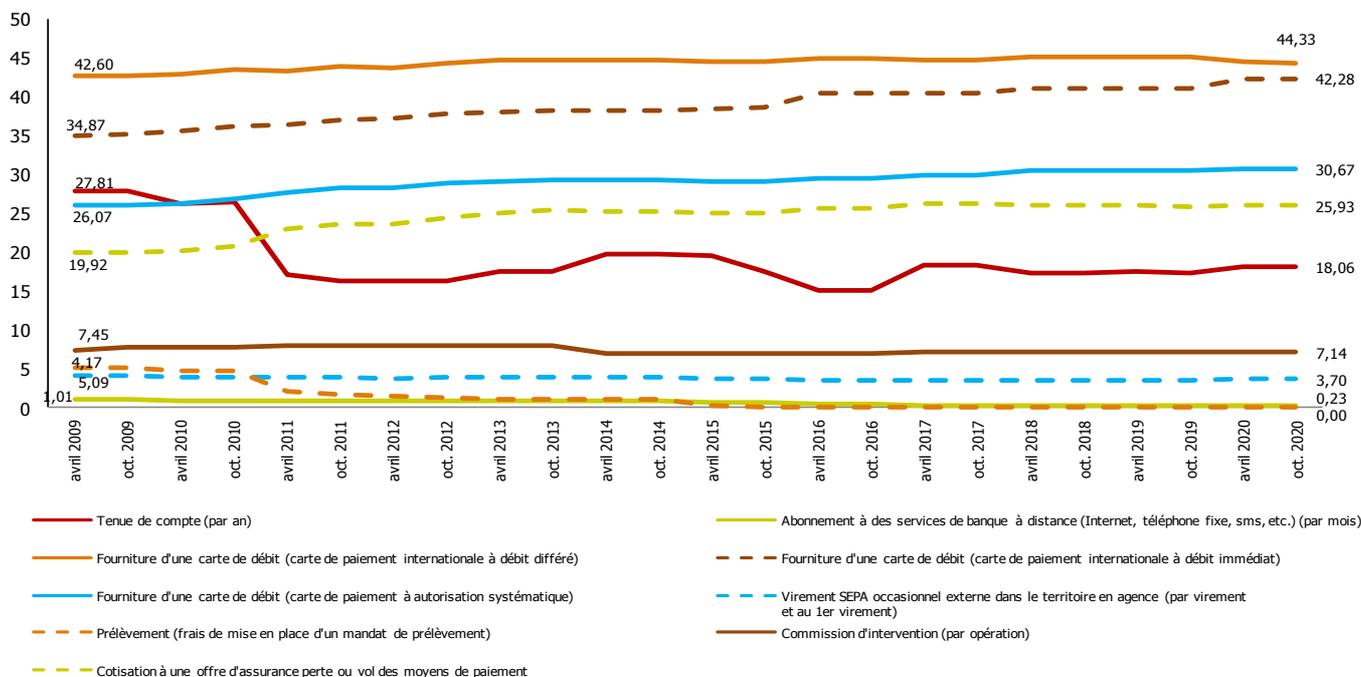
SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2020 en Guyane

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

MARTINIQUE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2020

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNP ANTILLES-GUYANE	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	BDC	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Martinique	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an)	24,00	24,00	36,00	24,00	38,40	30,00	13,20	24,00	23,26	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	2,00	1,00	1,70	0,00	SO	1,43	1,01	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,55	SO	0,30	0,20	0,50	0,30	0,23	SO	0,33	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,00	42,00	44,50	46,20	45,00	47,00	43,00	47,00	45,14	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,00	42,00	44,50	37,00	40,00	43,00	41,00	47,00	42,34	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,00	37,00	30,00	28,00	32,00	31,82	29,50	32,50	31,88	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,85	1,37	0,96	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,70	5,05	4,08	4,20	4,00	3,60	4,90	3,85	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,41	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	29,95	24,00	24,00	35,40	25,46	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	22,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	27,90	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	42,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	47,06	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

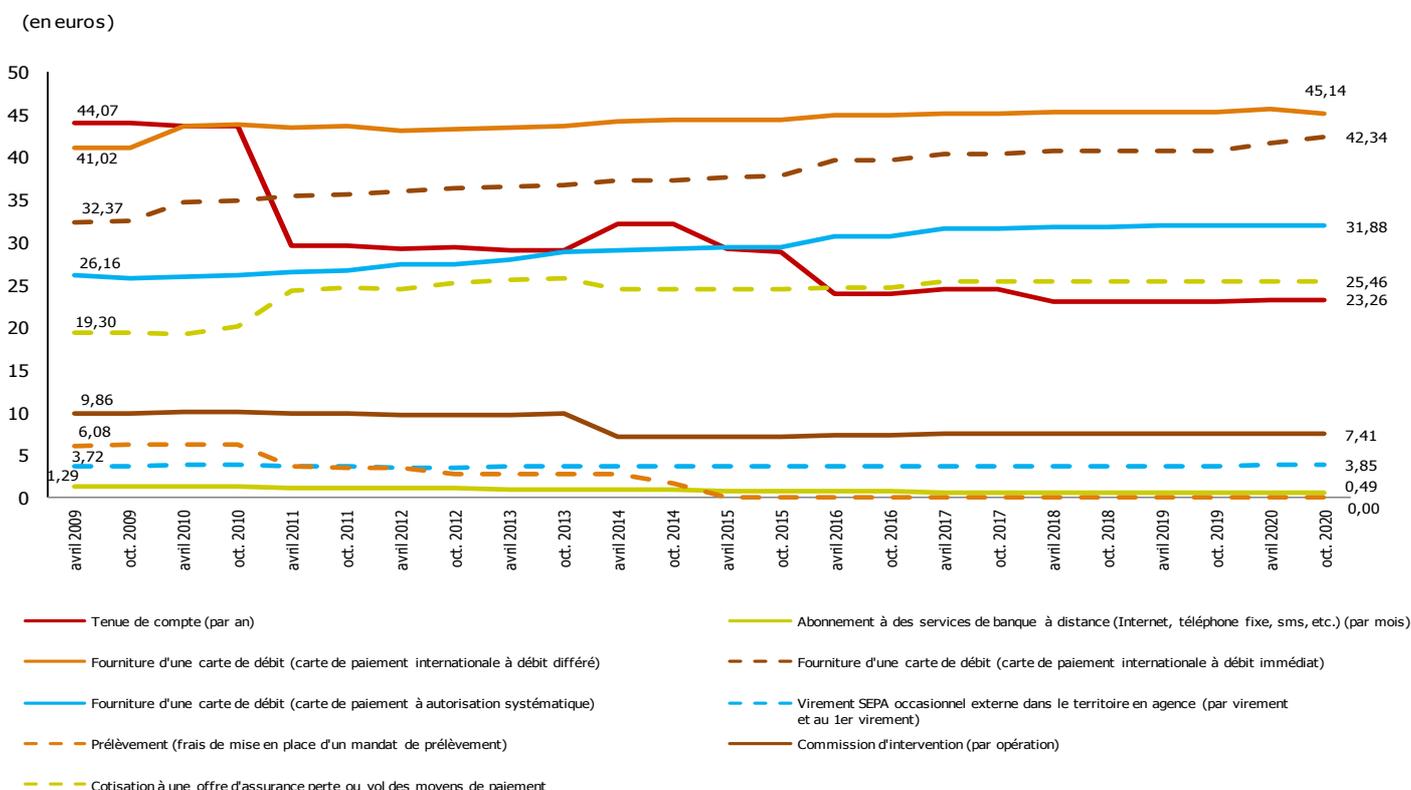
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2020 à la Martinique



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

LA RÉUNION

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2020

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP RÉUNION	La Réunion	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	24,00	24,00	28,00	0,00	13,20	36,00	15,94	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	1,00	1,00	SO	2,00	1,40	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,55	SO	0,30	0,20	0,23	SO	0,27	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,00	42,00	42,00	43,00	43,00	46,00	43,38	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,00	42,00	40,00	38,00	41,00	46,00	41,46	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,00	40,00	30,00	28,00	29,50	34,00	31,96	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,95	0,94	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,70	3,50	3,80	3,60	3,50	3,65	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,57	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	21,48	23,30	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	29,01	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	46,03	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

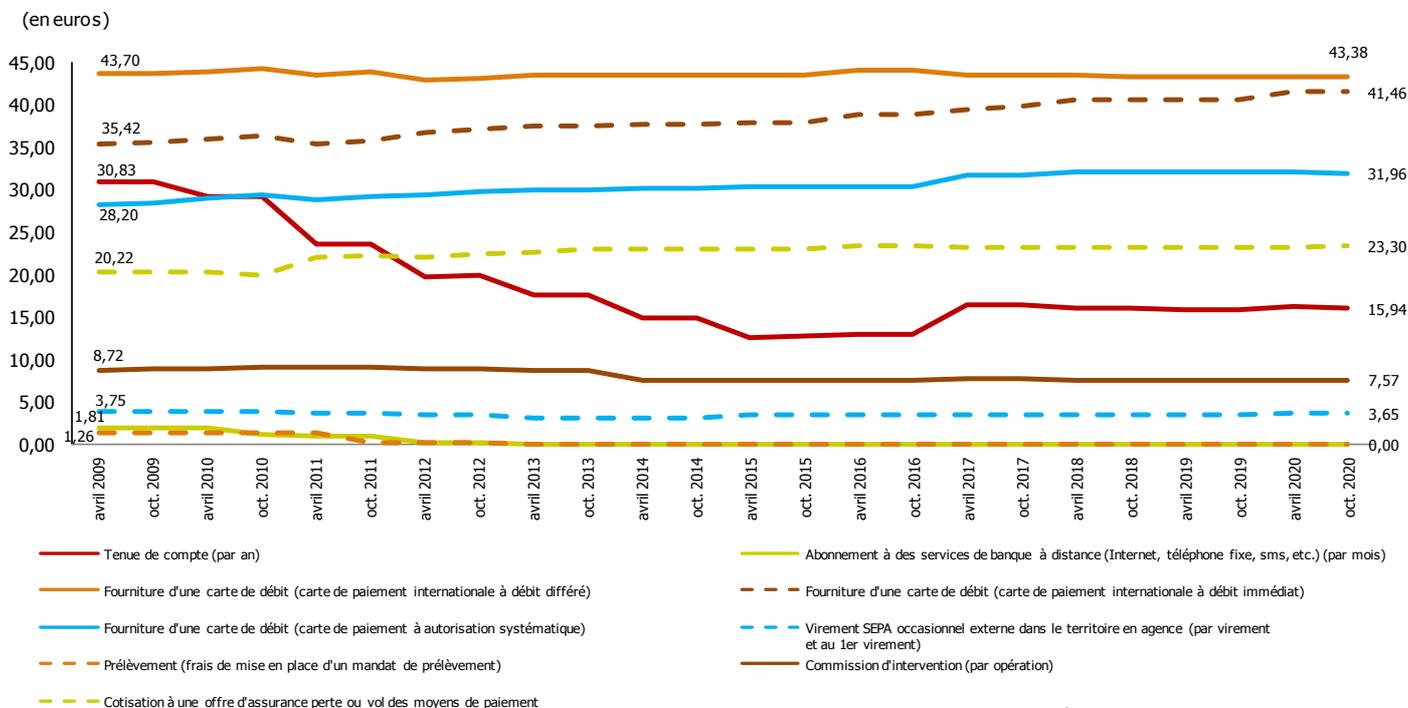
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2020 à La Réunion



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

MAYOTTE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2020

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Mayotte	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD							
Tenue de compte (par an)	24,00	24,00	28,00	0,00	13,20	20,72	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	1,00	1,00	SO	1,07	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,55	SO	0,30	0,20	0,21	0,31	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,00	42,00	42,00	43,00	43,00	43,31	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,00	42,00	40,00	38,00	41,00	41,56	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,00	40,00	30,00	28,00	29,50	31,01	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1er retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,95	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	3,32	3,70	3,80	3,80	3,60	3,64	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	7,66	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	23,80	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	29,41	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	47,81	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

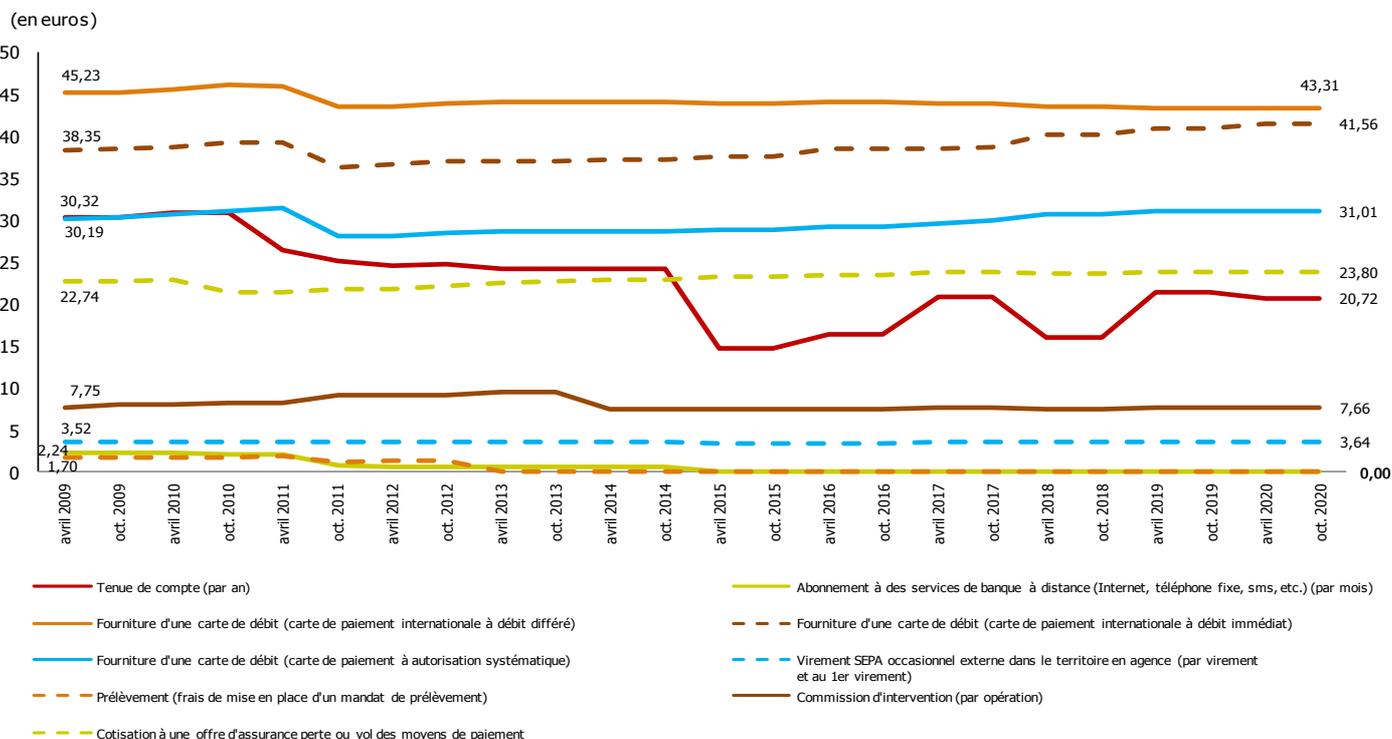
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2020 à Mayotte



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tarifcation moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2020

en euros	CEPAC	CEIDF	Saint-Pierre-et-Miquelon	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD				
Tenue de compte (par an)	24,00	17,20	22,04	19,16*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,01
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,00	2,52	2,15	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	50	50	50	0,25
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	42,00	44,70	42,78	42,08
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	42,00	44,70	42,78	41,14
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	37,00	33,35	35,95	30,65
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	0,92
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,70	3,50	3,64	4,13
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,30	18,30	18,30	24,17
TARIFS RÉGLEMENTÉS				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	

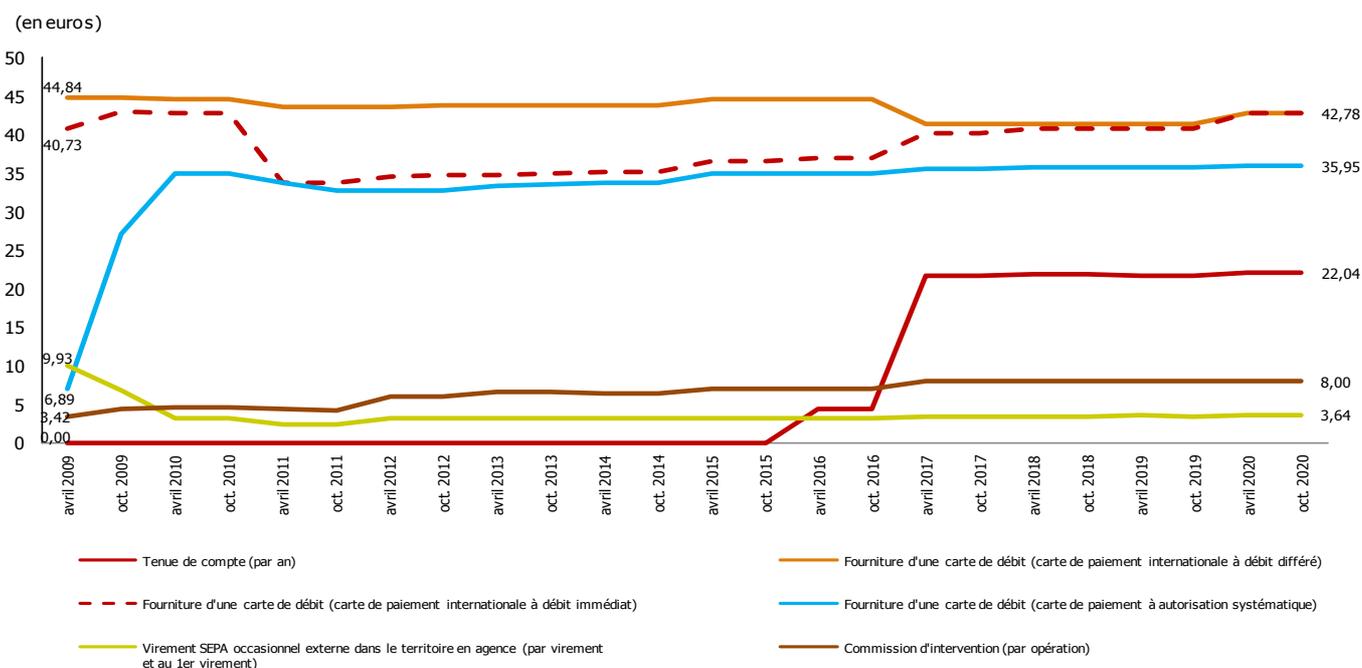
(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2020

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 19,16 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2020 à Saint-Pierre-et-Miquelon



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : M.-A. POUSSIN-DELMAS

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : novembre 2020 – Dépôt légal : novembre 2020